

Le mot du bureau de l'UL : Répression anti-CGT à l'entreprise GFF à St-Bonnet de Mure

A GFF (*), les dernières élections de novembre 2020 ont vu la CGT maintenir sa représentativité dans l'entreprise et renforcer sa délégation au sein du CSE malgré les moyens colossaux engagés par la direction de GFF pour liquider la CGT du paysage social.

Depuis, la direction de GFF par son PDG (face ses lamentables échecs) a intensifié la répression contre notre organisation et ses militants.

Gabriel BUSSY - délégué syndical, Didier COURTEVAL et José PIRES ont été mis à pied ces 6 derniers mois, la contestation de ses mesures disciplinaires est en cours devant le Conseil des Prud'hommes.

Malgré la condamnation de GFF par la Cour d'appel de Lyon le 30 octobre 2020 pour discrimination syndicale et manquement à leur obligation de sécurité, Didier fait l'objet d'une nouvelle mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement. La direction utilise le même processus qu'elle a tenté en vain contre notre délégué syndical et pour laquelle **GFF a été condamnée**.

C'est pourquoi les USTM(s) du Rhône, l'Union Locale de ST-PRIEST et environs avaient appelé l'ensemble des structures, syndicats, sections syndicales et militants à un rassemblement devant l'entreprise GFF à St-Bonnet-de-Mure le mardi 9 mars 2021.

Ce rassemblement d'une cinquantaine d'adhérents a marqué la détermination de la CGT, de ses militants et adhérents à ne rien laisser passer de la part d'une Direction qui veut «se faire la CGT».

La volonté de tous les présents était de montrer que ces pratiques sont d'un autre temps et que la CGT réaffirme que le droit de se syndiquer, le droit de revendiquer, le droit d'intervenir et d'agir pour défendre ses droits et les faire respecter, le droit de grève, sont des droits fondamentaux qui ne sont ni amendables, ni négociables. Le journal Le Progrès était présent et a interviewé les militants concernés.



La CGT a exigé l'arrêt immédiat des procédures disciplinaires, de la discrimination et du harcèlement envers nos militants.

Il y en a assez de traiter les militants syndicaux en délinquant alors qu'ils assument leurs mandats, avec les adhérents, pour défendre l'ensemble des salariés contre les directions d'entreprises qui ne pensent qu'à augmenter les profits de quelques actionnaires déjà gavés d'argent.

(*) : La Générale Frigorifique France, 260 salariés, est une entreprise de distribution de matériel de réfrigération et de climatisation dont le siège social et l'entrepôt central sont situés à St Bonnet de Mure dans le Rhône avec plus de 40 points de ventes répartis sur la métropole et en outre-mer. La Générale Frigorifique France est n°1 dans son secteur d'activité et appartient au groupe **BEIJER**, groupe Suédois coté en bourse.

Le bureau de l'UL CGT

Droit au logement : Journée de mobilisation Européenne

Plusieurs organisations syndicales, dont la CGT, et associations appellent à se mobiliser le 27 mars pour le droit au logement, contre les expulsions et le logement cher. Vingt-et-un pays européens se joindront à cette mobilisation. Avant cette journée de mobilisation, un webinaire sur les luttes du logement en Europe est organisé jeudi 4 mars à 18h30.

Actuellement, deux millions de personnes rencontrent des difficultés pour payer leur loyer et 14 % de la population a connu des difficultés de logement depuis le premier confinement.

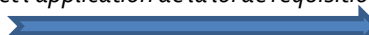
Pour répondre à l'urgence, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée en charge du logement, a annoncé le report de la trêve hivernale en juin. « C'est une bombe à retardement, aucune mesure n'a été prise pour prévenir ces expulsions. Le gouvernement n'a prévu aucune revalorisation du Smic, il ne fait rien contre la multiplication des plans de licenciements, rien non plus pour encadrer les loyers », observe Véronique Martin, référente du collectif logement de la CGT.

Depuis 2000, la courbe des expulsions n'a cessé de grimper : plus de 169 % en dix-huit ans.

Les expulsions pourraient doubler en 2021 par rapport à 2018 (déjà année record), si le gouvernement reste inactif. Les classes populaires, les femmes, les minorités, les réfugiés, les sans-papiers... sont les plus exposés et doivent, pour sortir de la rue, accepter des sous-logements précaires.

Aux côtés de Solidaires, de la FSU et d'associations comme le DAL (droit au logement), notre organisation appelle à une journée de mobilisation pour le droit au logement, contre les expulsions et le logement cher. « On exige la mise en place d'un moratoire sur les expulsions locatives et l'application de la loi de réquisition des logements vides », expose Véronique Martin.

Voir la vidéo



La CGT met en place des initiatives solidaires pour les étudiants

Au Havre, à Marseille ou encore à Aix-La-Chapelle... plusieurs unions locales de la CGT ont organisé des distributions de colis alimentaires auprès des étudiants, qui subissent de plein fouet la crise économique.

Pour protester contre cette précarité, quatorze syndicats étudiants et mouvements de jeunes appellent à une mobilisation le 16 mars.

Avec la perte de leur petit boulot d'étudiant et des bourses insuffisantes, ils sont nombreux et nombreuses à souffrir de mal-logement, de manque de soins et de faim.

La crise sanitaire est venue aggraver une situation déjà préoccupante.

L'enquête Insee « Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2016 », publiée en décembre 2018, précisait de son côté que 21 % des élèves et étudiants se situaient sous le seuil de pauvreté contre 13 % de l'ensemble de la population.

Les réponses gouvernementales n'étant pas à la hauteur de l'enjeu, la solidarité s'organise à l'échelle locale pour venir en aide aux étudiants.

Au Havre, l'union locale de la CGT a déjà organisé plusieurs distributions de colis alimentaires, mais aussi obtenu par l'intermédiaire des élus locaux et du Crous le rétablissement du chauffage dans les logements étudiants, coupé en plein cœur de l'hiver et alors que les températures avoisinaient les - 5 degrés.

Des initiatives similaires se sont multipliées ces dernières semaines.

Ces initiatives visent à répondre à un besoin, auquel les universités, Crous et gouvernement ne répondent pas. Fruit de la solidarité des travailleurs et travailleuses de la CGT, nous disons clairement que ce n'est pas au rôle des associations étudiantes de distribuer de la nourriture, mais bien au Crous lui-même et aux universités.

En cela, nous disons aussi que c'est seulement par la lutte organisée que nous pouvons sortir de l'isolement et conquérir des droits pour nous dispenser de l'aide et de la charité.



Régime de garantie des salaires (AGS) menacé par le gouvernement

Le gouvernement prévoit de modifier par ordonnance le régime de garantie des salaires (AGS) au détriment des salariés et au bénéfice des mandataires.

La réforme prévoit de rétrograder l'AGS dans l'ordre des créanciers.

Le financement du régime de garantie des salaires (AGS) se voit menacé par une ordonnance concoctée par le ministère de la Justice.

Ce texte, qui est une transposition d'une directive européenne « sur la restructuration et l'insolvabilité » datée du 20 juin 2019, modifie l'ordre des créanciers privilégiés.

Créée en 1973 à l'aune du premier choc pétrolier, par l'ancêtre du Medef, l'AGS a pour rôle de se substituer à l'entreprise liquidée quand celle-ci ne dispose pas des fonds nécessaires pour payer les salaires.

« La mission principale de l'AGS à vocation sociale consiste à accompagner et soutenir les entreprises dans les procédures collectives en avançant les fonds nécessaires au paiement des créances salariales. Qu'il s'agisse de conseils, d'avances financières ou de suivi, l'AGS est un véritable amortisseur social qui permet de préserver l'emploi et de maintenir la viabilité économique de l'entreprise, et plus largement de soutenir le rebond de l'activité économique française », expose le site de l'AGS.

En 2020, l'AGS a versé environ 1,2 milliard d'euros en salaire à près de 100 000 salariés.

L'AGS est financée par une cotisation patronale et les biens recouverts des entreprises liquidées.

L'ordonnance prévue par le gouvernement fragilise ce modèle de financement.

Actuellement, l'avance sur les salaires octroyée par l'AGS lui est remboursée grâce à la vente des actifs de la société liquidée (actifs immobiliers, véhicules, moyens de production, etc.), selon le principe de « superprivilège » prévu par la loi.

Ce « superprivilège », qui permet à l'AGS d'être remboursée avant les autres créanciers est menacé.

Selon les experts entendus par Médiapart, la rétrogradation du superprivilège pourrait entraîner une baisse des recettes de l'ordre de 320 millions d'euros en 2021. Ce qui assécherait l'AGS dans une période où le nombre de liquidation risque d'exploser.

Le texte prévoit par ailleurs de retirer les actifs immobiliers des sommes récupérables par l'AGS au profit des banques.

La CGT demande depuis plusieurs années que l'AGS, uniquement pilotée par le patronat, devienne un organisme paritaire.

Ce n'est pas la philosophie de Bercy, qui s'attèle à démanteler toute forme de démocratie sociale, dans la droite ligne de l'étatisation rampante de la Sécurité sociale.

